
Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2018





Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Prévoyance FinTec Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Prévoyance FinTec, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Patrick Hildbrand

Berne, le 16 avril 2019

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Rapport de gestion 2018

Rapport annuel et comptes annuels

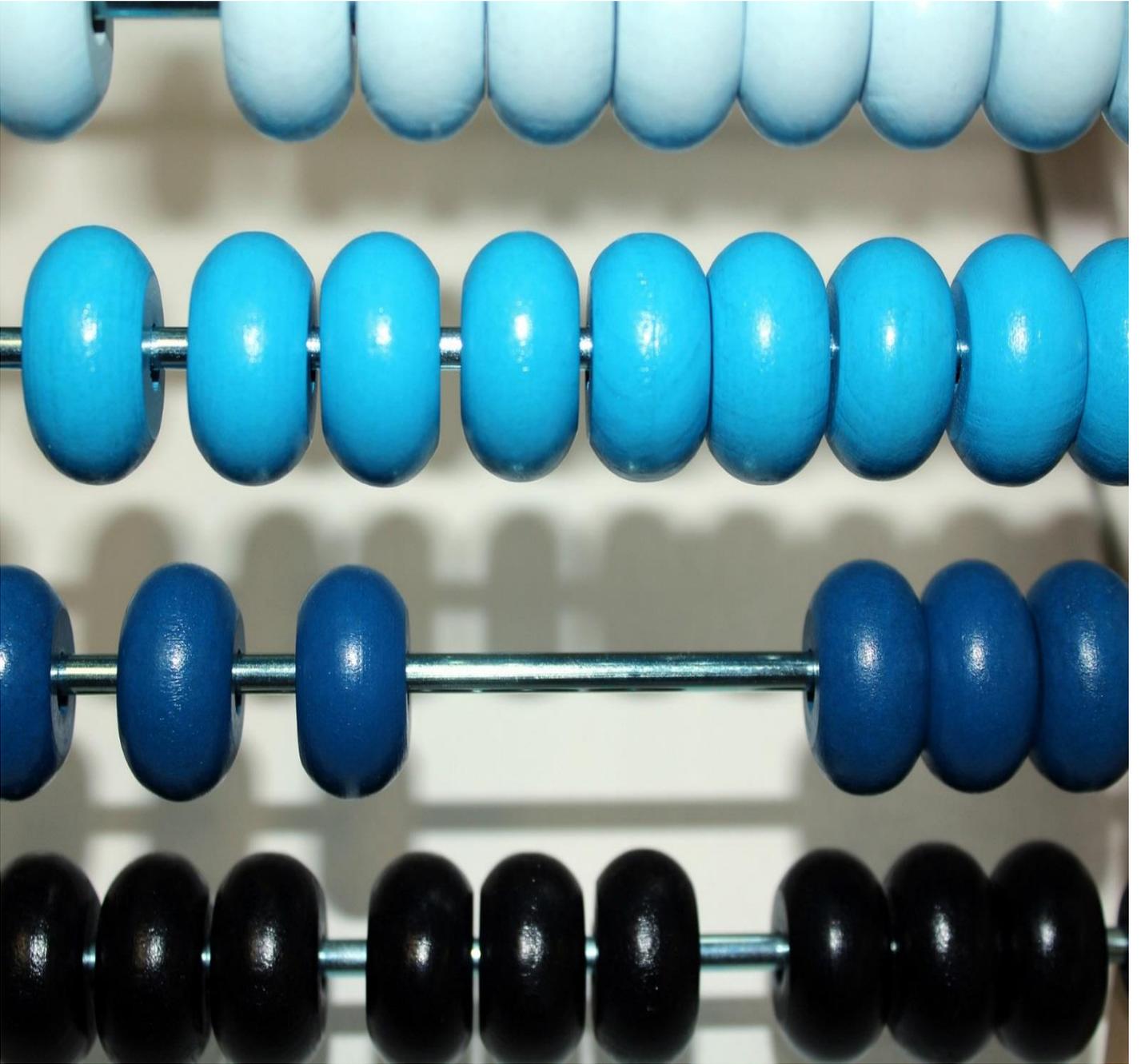


Prévoyance FinTec

CONTENU

	page
Avant-propos	4
En bref	5
Informations générales sur l'exercice 2018	6
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels 2018	
1 Bases et organisation	11
2 Membres actifs et rentiers	12
3 Nature et application du but	13
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	13
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	14
6 Explications relatives aux placements et au résultat net	16
7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	21
8 Exigences de l'autorité de surveillance	21
9 Autres informations relatives à la situation financière	21
10 Événements postérieurs à la date du bilan	22
11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	22

La version originale est en langue allemande.



Avant-propos

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2018 de Prévoyance FinTec.

Les caisses de pensions suisses ont subi des pertes au quatrième trimestre 2018. Cette évolution négative en fin d'exercice s'explique surtout par la baisse des marchés des actions au dernier trimestre. Après deux ans de forte expansion, un ralentissement de la dynamique économique mondiale s'annonce en 2019 et 2020, dans la zone euro notamment. Une tendance à la décélération était déjà apparue en 2018. Les écarts de climat conjoncturel se sont par ailleurs accentués entre les grandes économies mondiales. Dans ce contexte, il restera très difficile aux caisses de pensions de générer en 2019 les rendements nécessaires.

Les placements financiers ont enregistré un rendement de -3.16% (indice de référence: -2.59%). Ce rendement négatif est notamment dû à la mauvaise tenue des marchés des actions. Cette performance mitigée a fait diminuer le taux de couverture de 118.27% à 111.53%.

Tant l'abaissement du taux de conversion que le passage aux actuelles tables de générations au 1er janvier 2018 ont néanmoins contribué à ce que Prévoyance FinTec demeure pour vous, à l'avenir aussi, un partenaire financièrement sûr et fiable

Monsieur Markus Feller a quitté le conseil de fondation en cours d'exercice, après avoir atteint la durée maximale de fonction. Le 15 juin 2018, à la 63e assemblée des délégués, Madame Margrit Friedli y a été élue en tant que représentante des employeurs. Monsieur Hans Ulrich Bacher (Dr) assure désormais la vice-présidence du conseil de fondation.

Meilleures salutations

Peter Ritter
Président

Thomas Kirchhofer
Responsable de mandat

EN BREF

Résumé

	31.12.2018	31.12.2017	Page
Effectif des assurés			
Assurés actifs	874	838	12
Bénéficiaires de rentes	239	228	12
<hr/>			
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	177'265'852	165'080'388	9 / 14
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	146'039'726	147'685'936	9 / 15
Provisions techniques	13'249'000	13'360'000	9 / 15
<hr/>			
Fortune			
	CHF	CHF	
Fortune disponible	375'370'811	385'713'932	16
Capital de prévoyance selon experts (y compris div. provisions)	336'554'578	326'126'324	9 / 16
<hr/>			
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)			
	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	74'042'000	74'030'700	17
RFV existante	38'792'765	59'561'592	17
RFV manquante	-35'249'235	-14'469'108	17
<hr/>			
Taux de couverture			
Taux de couverture	111.53%	118.27%	16
<hr/>			
Rendement des placements			
Rendement sur la fortune totale	-3.12%	6.26%	20
Rendement des placements financiers	-3.16%	6.78%	20
Indice de référence	-2.59%	7.46%	20
<hr/>			
Taux d'intérêt			
Taux d'intérêt rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	1.00%	2.50%	
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2015, TG)	2.50%	2.50%	

Informations générales concernant l'exercice 2018

Lois

Aucune adaptation n'a été nécessaire au cours de l'exercice.

Montants limites

En 2018, les montants limites sont demeurés inchangés par rapport à 2017.

Règlements / bases techniques

Comme en 2017, les bases techniques LPP 2015, TG ont été appliquées à l'exercice sous revue.

Rémunération

Le taux d'intérêt rémunérant les capitaux d'épargne correspond au taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral dans la LPP à 1.0%.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2018. En plus d'approuver les comptes 2017, il s'agissait notamment d'anticiper les défis financiers auxquels l'institution de prévoyance sera confrontée à l'avenir, ainsi que de remanier le règlement de prévoyance. Cette dernière mesure vise notamment à préserver l'attrait de Prévoyance FinTec sur le marché.

Comité de placement

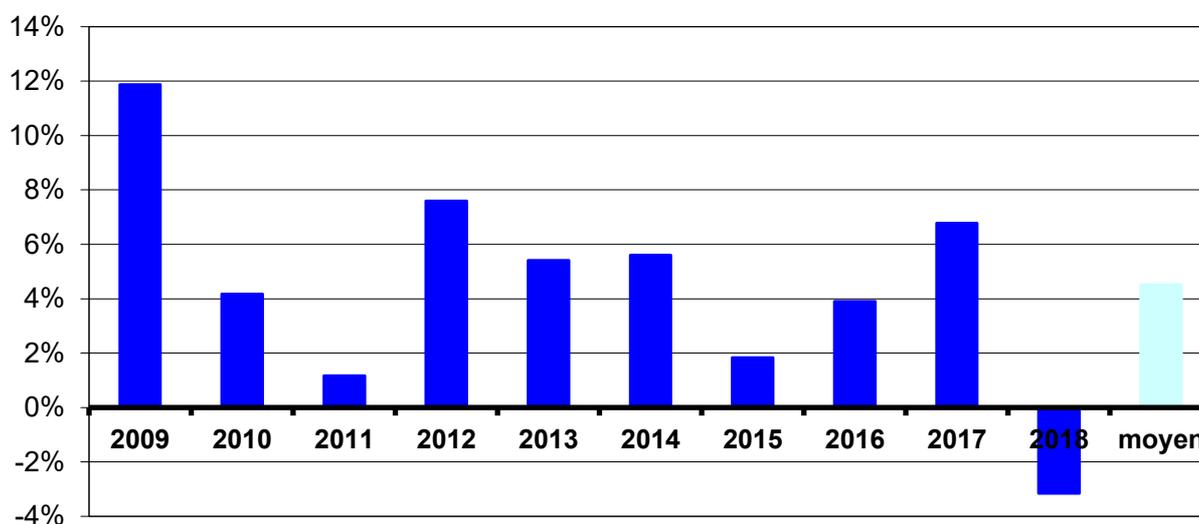
Le comité de placement s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice. Un échange mensuel a également porté sur la stratégie des placements satellites ou effectués en obligations.

Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec s'est élevé pour l'année sous revue à -3.16% (exercice précédent: 6.78%). Ce rendement négatif est notamment dû à la mauvaise tenue des marchés des actions. Cette performance mitigée et la constitution des provisions actuarielles exigées par le règlement ont fait diminuer le taux de couverture de 118.27% à 111.53%.

Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2009 s'élève à 4.52%. L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 3.74%. L'amélioration du rendement moyen tient à ce que l'exercice 2008 très négatif pour les placements (-10.99%) n'est plus pris en compte. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2009.



Assemblée des délégués

La 63e assemblée des délégués a eu lieu le 15 juin 2018 à Berne.

Excursion des bénéficiaires de rentes

Comme chaque année, l'excursion des rentiers a eu lieu le premier vendredi de septembre. Le programme prévoyait la visite de Chaplin's World à Corsier-sur-Vevey, suivie d'un repas à Villeneuve.



BILAN	<i>Index Annexe</i>	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
Placements		386'022'216.17	399'419'478.53
Liquidités	65	11'005'398.08	11'184'261.65
Créances	71	1'535'706.10	1'137'495.85
Placements des banques membres	65 / 111	29'561'035.86	28'541'953.05
Fonds d'obligations CHF		79'893'314.00	100'932'261.00
Fonds d'obligations DE (couverts)		40'808'524.50	31'857'696.75
Fonds d'actions Suisse		26'480'029.00	29'641'880.00
Fonds d'actions monde		19'101'539.00	21'176'125.00
Fonds d'actions monde (couverts)	65	41'883'528.00	46'649'220.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		11'348'041.00	12'637'743.00
Fonds d'actions Emerging Markets		11'479'998.00	12'016'186.00
Placements alternatifs		16'139'343.70	6'650'580.93
Fonds immobiliers		96'785'758.93	96'994'075.30
Compte de régularisation actif	72	25'783.70	0.00
Total de l'actif		386'047'999.87	399'419'478.53
PASSIF			
Dettes		794'862.45	6'066'477.84
Prestations de libre passage et rentes		753'658.40	6'017'054.73
Autres dettes		41'204.05	49'423.11
Compte de régularisation passif	73	69'149.96	80'753.00
Réserve de contributions de l'employeur	69	9'813'176.87	7'558'316.17
Réserve de contribution sans renonciation à utilisation		9'813'176.87	7'558'316.17
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	57	336'554'578.00	326'126'323.80
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	52	177'265'852.00	165'080'387.80
Capital de prévoyance rentiers	54	146'039'726.00	147'685'936.00
Provisions techniques	56	13'249'000.00	13'360'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	64	38'792'764.98	59'561'591.81
Fonds libres institutions de prévoyance		23'467.61	26'015.91
État en début de période		26'015.91	37'990.76
Dissolution / Constitution de fonds de réserve		-2'548.30	-11'974.85
Total du passif		386'047'999.87	399'419'478.53

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres apports		17'357'067.15	14'041'226.10
Cotisations assurés		3'583'935.30	3'648'500.30
Cotisations complémentaires assurés		508'751.25	394'526.00
Cotisations employeur		6'263'029.35	6'283'789.25
Cotisations complémentaires employeur		850'063.80	725'671.35
Cotisations de risque assurés		496'720.10	1'438'470.85
Cotisations de risque employeur		950'381.00	n/a
Attributions à la réserve de contributions de l'employeur		2'630'000.00	n/a
Prélèvements dans la réserve de contributions de l'employeur (cotisations employeur)		-335'139.30	-481'964.85
Prélèvements dans la réserve de contributions de l'employeur (rachats assurés)		-40'000.00	n/a
Attributions uniques et sommes de rachat	52	2'134'069.75	1'680'571.50
Rachats de prestations employeur	52	327'436.00	351'661.70
Subside du Fonds de garantie LPP		-12'180.10	n/a
Prestations d'entrée	52	8'088'709.25	9'196'330.86
Apports de libre passage		7'389'496.00	9'138'162.81
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		699'213.25	58'168.05
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		25'445'776.40	23'237'556.96
Prestations règlementaires		-12'004'689.30	-13'972'646.90
Rentes de vieillesse		-7'827'597.40	-7'693'397.85
Rentes de survivants		-1'947'314.40	-1'944'993.00
Rentes d'invalidité		-495'258.95	-417'093.70
Rentes de vieillesse pour enfants		-68'838.40	-73'517.00
Rentes d'enfants d'invalides		-41'029.10	-11'988.00
Rentes d'orphelins		-102'193.20	-92'048.70
Libération des cotisations à la charge de la Prévoyance FinTec		-69'751.20	n/a
Prestations en capital à la retraite		-1'400'394.65	-3'517'121.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-52'312.00	-222'487.50
Prestations de sortie		-8'694'348.66	-12'729'809.05
Prestations de libre passage en cas de sortie		-8'564'348.66	-12'519'754.05
Versements anticipés pour EPL et divorce		-130'000.00	-210'055.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-20'699'037.96	-26'702'455.95
Dissolution / Constitution capitaux prévoyance, provisions techniques et autres réserves de contributions		-12'683'114.14	-18'677'569.92
Rémunération capital épargne	52	-1'645'964.65	-3'778'179.51
Variation capital épargne	52	-9'158'546.59	778'050.29
Dissolution / Constitution capital de prévoyance rentiers	54	265'257.80	-12'605'604.55
Dissolution / Constitution de provisions techniques	562	111'000.00	-3'553'801.00
Constitution / Dissolution réserves de contributions de l'employeur	691	-2'254'860.70	481'964.85
Charges d'assurance		-68'452.00	-70'711.25
Primes d'assurance (réassurance)		-36'333.00	-37'925.20
Cotisations au fonds de garantie LPP		-32'119.00	-32'786.05
Résultat net de l'activité d'assurance		-8'004'827.70	-22'213'180.16
Résultat net des placements	681	-12'266'839.33	24'278'250.16
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		704'519.45	660'897.38
Résultat net fonds obligataires CHF (2017: avec DE couverts)		77'516.00	924'702.94
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		-1'212'450.85	0.00
Résultat net fonds en actions Suisse		-2'400'550.95	6'473'227.75
Résultat net fonds en actions monde (2017: avec DE couverts et SC)		-1'347'108.80	14'345'984.50
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		-4'075'352.05	0.00
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		-1'744'403.30	0.00
Résultat net fonds en actions marchés émergents		-1'655'537.90	0.00
Résultat net fonds immobiliers		1'366'726.83	3'070'043.57
Résultat net placements alternatifs		-1'013'353.97	-34'670.59
Charges d'intérêt		-24'671.75	-224'957.68
Charges gestion des titres		-942'172.04	-936'977.71
Autres charges		-1'787.45	0.00
Autres charges		-1'787.45	0.00
Frais administratifs		-495'372.35	-456'239.22
Frais administratifs généraux		-419'579.00	-393'690.08
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-66'294.00	-53'800.69
Autorités de surveillance		-9'499.35	-8'748.45
Excédent de charges / recettes avant emploi des fonds		-20'768'826.83	1'608'830.78
Dissolution / Constitution réserve de fluctuation de valeur	64	20'768'826.83	-1'608'830.78
Excédent de charges / recettes		0.00	0.00

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Il existe, sous le nom "Vorsorge FinTec" (anciennement VORSORGE REGIONALBANKEN), une fondation au sens des articles 80 ss CC, 331 CO ainsi que 48 al. 2 et 49 al. 2 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), qui a été constituée le 01.01.1997 et qui possède son siège principal à Muri bei Bern. La fondation a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. La fondation est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	04.10.2016	
Règlement de prévoyance assurance de base	01.01.2006	version actuelle 2017
Règlement de prévoyance caisses cadres	01.01.2008	avec annexes individuelles, version 2016
Règlement de placement	31.03.2017	adopté par le Conseil de fondation le 18.11.2016, en vigueur depuis le 31.03.2017
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions	31.12.2018	adopté par le Conseil de fondation le 08.03.2019, en vigueur depuis le 31.12.2018

14 Organe suprême, gestion et droit de signature

Conseil de fondation	Fonction	Entreprise	Employeur / salarié	Droit de signature	Durée du mandat
Peter Ritter	Président	Bernerland Bank AG	Employeur	collective à deux	2018 - 2020
Markus Feller	Vice-président	Bank EEK AG	Employeur	collective à deux	2015 - 30.06.2018
Margrit Friedli	Membre	Spar- und Leihkasse Wynigen AG	Employeur	collective à deux	01.07.2018 - 2020
Nicolas Hug	Membre	Association suisse des banquiers	Employeur	collective à deux	2018 - 2020
Hans Ulrich Bacher	Vice-président	Entris Banking AG	Salarié	collective à deux	2018 - 2020
Ruth Brügger	Membre	Représentante externe	Salariée	collective à deux	2018 - 2020
Beat Schmid	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salarié	collective à deux	2018 - 2020

Des élections de renouvellement général ont eu lieu à l'assemblée des délégués du 15.06.2018.

Monsieur Markus Feller a quitté le conseil de fondation après 12 années de fonction. Madame Margrit Friedli a été élue en tant que représentante des employeurs au conseil de fondation. Monsieur Hans Ulrich Bacher est désormais vice-président (représentant des travailleurs).

Direction [arcasia ag](#), Monbijoustrasse 68, Case postale, 3001 Berne
Tél. +41 31 313 02 02

15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, administration

Expert agréé en prévoyance professionnelle	ABCON SA, Zentweg 13, Case postale 93, 3000 Berne 15 Martin Schnider / Wyss Pascal
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Christoph Käppeli
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8004 Zürich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	arcasia ag Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne Thomas Kirchhofer, responsable de mandat

16 Employeurs affiliés

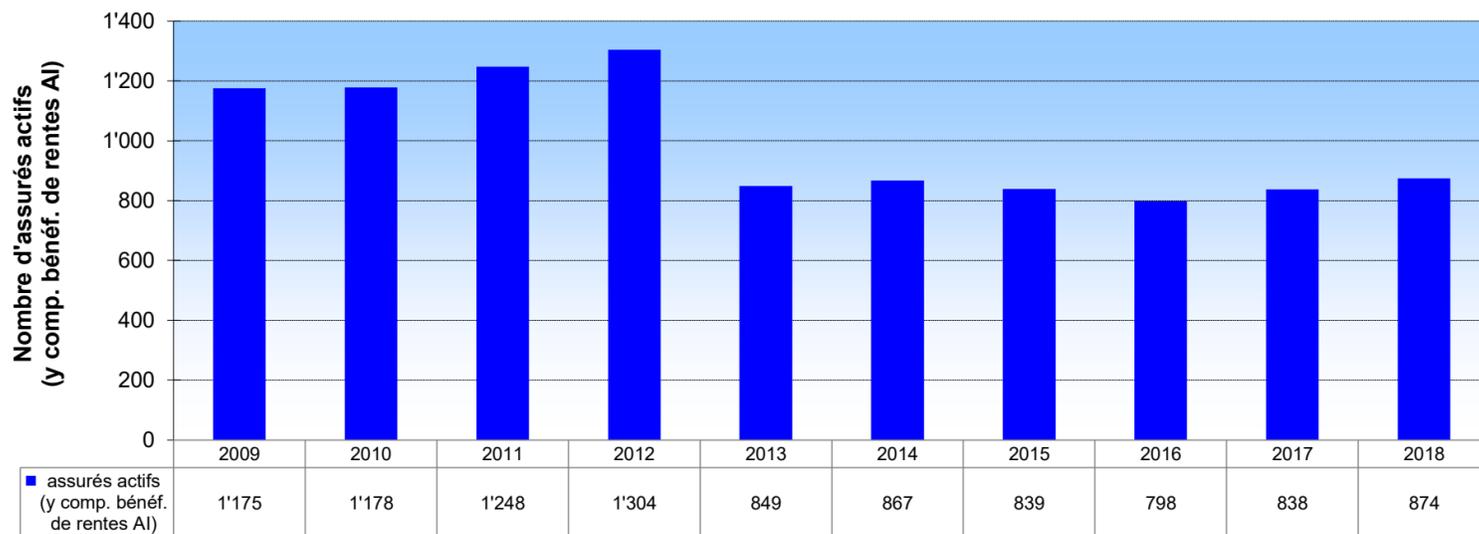
	31.12.2018	31.12.2017
Institutions de prévoyance Total	32	33
Caisses de prévoyance	22	23
Effectif initial	23	22
Entrées	0	2
Sorties	-1	-1
Caisses des cadres / caisses complémentaires	10	10
Effectif initial	10	11
Entrées	0	0
Sorties	0	-1

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2018	31.12.2017
Plan de participation		
Hommes	464	440
Femmes	410	398
Total assurés actifs	874	838
Variation effectifs assurés actifs	31.12.2018	31.12.2017
Entrées	122	147
Sorties	-75	-96
Départs en retraite	-11	-11
Total	36	40

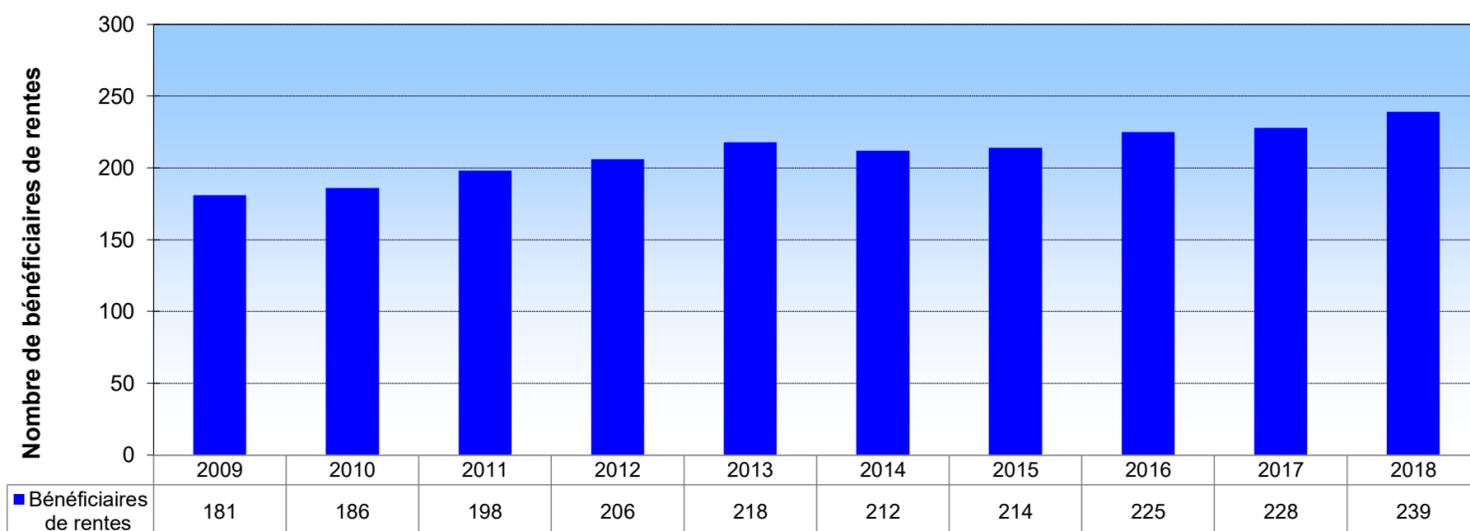
Au cours de l'exercice, 122 entrées (62 hommes, 60 femmes) et 86 sorties (39 hommes, 47 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 11 départs en retraite (7 hommes, 4 femmes).

Evolution du nombre d'assurés actifs (y comp. bénéf. de rentes AI)



22 Bénéficiaires de rente (nature)	31.12.2018	31.12.2017
Rentes de vieillesse	163	160
Rentes d'invalidité	16	15
Rentes de conjoint	47	45
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	13	8
Total bénéficiaires de rente (nature)	239	228
Variation effectifs bénéficiaires de rentes	31.12.2018	31.12.2017
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	6	5
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-3	-2
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	2	1
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	-1	0
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	3	2
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-1	-4
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	12	5
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	-7	-4
Total	11	3

Evolution du nombre de bénéficiaire de rentes



3 Nature et application du but

31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.

Suite au passage aux tables de générations le 31.12.2017, le taux de conversion individuel à 65 ans en fonction de l'année de naissance a été introduit au 01.01.2018. Le taux de conversion se monte en 2018 à 5.15% à 65 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité ou - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence. Pour compenser (partiellement) le financement manquant en cas d'augmentations de salaire, des versements réglementaires ultérieurs - en fonction du plan d'épargne - sont en partie prélevés, qui sont intégralement versés sur le compte épargne individuel.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.

Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans l'annexe au règlement correspondante et s'effectue sur une base au moins paritaire.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En raison de la situation financière (absence de fonds libres, réserve de fluctuation de valeur n'atteignant pas le montant fixé), le Conseil de fondation a décidé le 15.11.2018 de ne procéder à aucune adaptation des rentes pour l'année 2019.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

Placements	Évaluation
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du bilan
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du bilan
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément au calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

L'évolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des rentiers invalides a été adaptée au cours de l'exercice sous revue (voir ch. 52).

Au chiffre 681, le résultat net des catégories de placement Obligations DE couvertes, Fonds en actions étranger couverts, Fonds en actions Small Cap couverts, Fonds en actions marchés émergents, Fonds immobiliers étranger couverts, ainsi que les placements alternatifs sont désormais représentés en détail (exercice précédent: position collective).

Sinon, il n'a été procédé à aucune modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

Pour les risques de décès et d'invalidité, la fondation a souscrit une police de réassurance stop-loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La police couvre la partie des capitaux sous risque en cas de décès et d'invalidité qui dépasse la franchise de la fondation pendant la période de réassurance. La police de réassurance stop-loss ne donne pas droit à une participation aux excédents.

La prime d'assurance de CHF 36'333.00 comprend deux rubriques, soit CHF 24'565.00 (prime de risque: CHF 16'996.58; prime de frais: CHF 7'568.42) et CHF 11'768.00 de prime d'assurance responsabilité civile des organes.

52 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

(y c. capital de prévoyance des rentiers AI, dès 2018)

État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01

Transfert avoir d'épargne rentiers AI compris dans capital de prévoyance rentiers

Cotisations d'épargne salariés

Cotisations d'épargne employeurs

Cotisations supplémentaires salariés

Cotisations supplémentaires employeurs

Cotisations d'épargne pour la rente-pont

Apports de libre passage

Primes uniques et rachats

Rachats de prestations employeurs

Remboursements de versements anticipés pour l'EPL + divorce

Rémunération du capital d'épargne

Prestations de libre passage en cas de sortie

Versements anticipés encouragement à la propriété du logement + divorce

Prestations en capital à la retraite

Dissolution capital d'épargne suite à départ à la retraite

Dissolution capital d'épargne suite à décès

Total capitaux de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI

Part au capital de prévoyance des rentiers AI

Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI

	2018	2017
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01	165'080'387.80	162'080'258.58
Transfert avoir d'épargne rentiers AI compris dans capital de prévoyance rentiers	1'380'952.20	0.00
Cotisations d'épargne salariés	3'583'935.30	3'648'500.30
Cotisations d'épargne employeurs	6'263'029.35	6'283'789.25
Cotisations supplémentaires salariés	508'751.25	394'526.00
Cotisations supplémentaires employeurs	850'063.80	725'671.35
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	28'741.30	0.00
Apports de libre passage	7'389'496.00	9'138'162.81
Primes uniques et rachats	2'134'069.75	1'680'571.50
Rachats de prestations employeurs	327'436.00	351'661.70
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL + divorce	699'213.25	58'168.05
Rémunération du capital d'épargne	1'645'965.41	3'778'179.51
Prestations de libre passage en cas de sortie	-8'564'348.66	-12'519'754.05
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement + divorce	-130'000.00	-210'055.00
Prestations en capital à la retraite	-1'378'798.30	-3'517'121.15
Dissolution capital d'épargne suite à départ à la retraite	-2'553'042.45	-6'589'683.55
Dissolution capital d'épargne suite à décès	0.00	-222'487.50
Total capitaux de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	177'265'852.00	165'080'387.80

1'566'298.00

n/a

1.00%

2.50%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 1.00% (exercice précédent: 2.50%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1.00% pour le moment.

Total comptes épargne

177'265'852.00

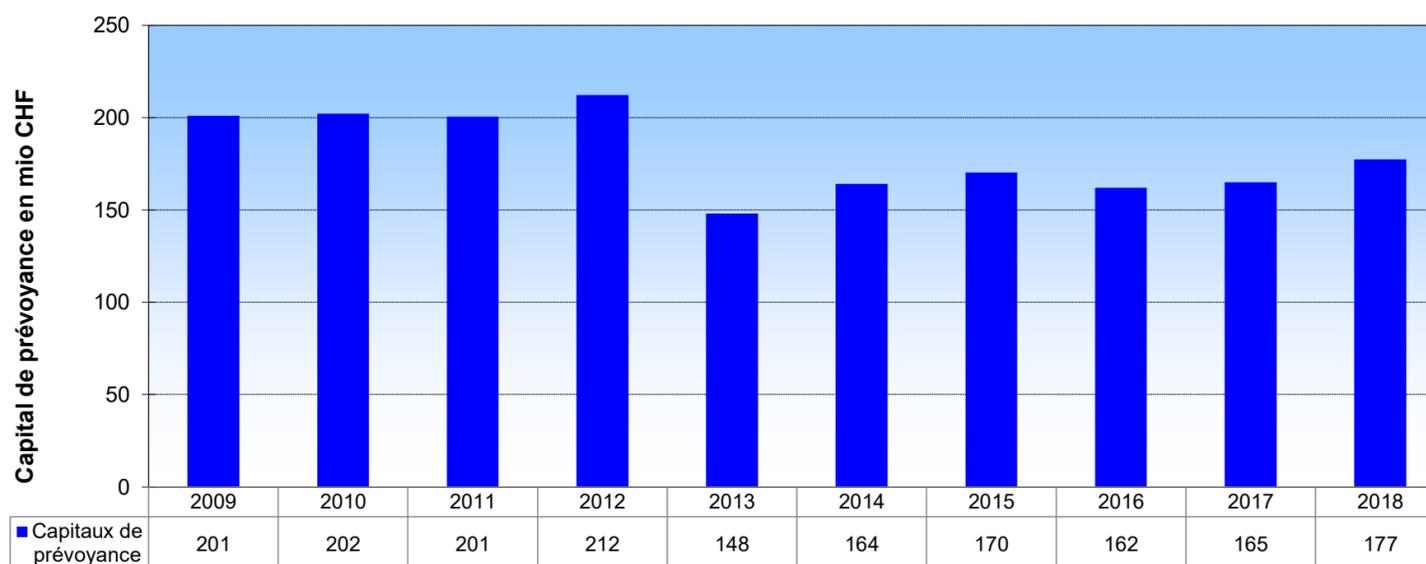
165'080'387.80

Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)

799

762

Evolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)



53 Total avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

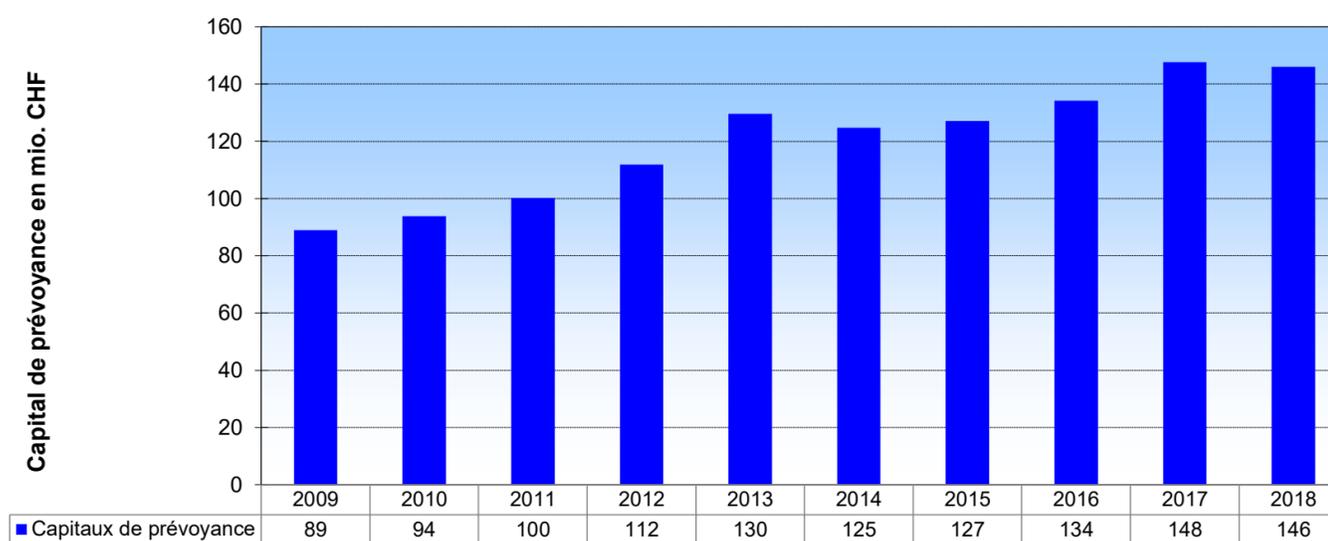
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	55'566'767.53	51'864'595.65
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

54 Evolution capitaux de prévoyance retraités	2018	2017
	CHF	CHF
État capital de prévoyance rentiers au 01.01	147'685'936.00	134'205'700.80
Constitution de capital de prévoyance rentiers (par les actifs)	1'378'798.30	10'329'292.20
Transfert avoir d'épargne au capital de prévoyance rentiers AI	-1'380'952.20	0.00
Taux d'intérêt de 2.50% sur capital prévoyance rentiers	0.00	3'355'142.50
Rentes versées pendant l'exercice	0.00	-10'233'038.25
Prestation en capital pour départ en retraite	0.00	-3'739'608.65
Constitution à charge de la provision pour la génération transitoire	1'169'647.80	0.00
Adaptation au nouveau règlement au 31.12	-2'813'703.90	13'768'447.40
Total capitaux de prévoyance retraités	146'039'726.00	147'685'936.00
Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers	2.50%	2.50%
Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)	239	228

À partir de l'exercice 2018, l'évolution du capital des retraités est indiquée conformément à la pratique usuelle de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)



55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par ABCON AG Berne le 31.12.2016. Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales. Le taux de couverture s'élevait à cette date à 118.93%. Il n'existe aucun découvert au sens de l'art. 44 OPP2. Le financement réglementaire de Prévoyance FinTec est suffisant. Conformément au règlement relatif aux provisions, toutes les provisions techniques nécessaires avec leur valeur cible sont prises en compte.

56 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent - comme l'année précédente - sur les bases techniques LPP 2015, TG, 2.50%.

Le capital de prévoyance des assurés actifs (y c. rentiers AI) correspond aux capitaux d'épargne disponibles individuellement au 31.12.2018. Pour en calculer le montant minimum, il faut se baser sur l'art. 17 al. 2 LFLP ss, en relation avec l'art. 17 al.1 LFLP.

Le capital de prévoyance (réserve mathématique) des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, à laquelle s'ajoute la valeur actuelle des droits d'expectative afférents aux rentes de conjoint. À partir de l'exercice 2018, le capital de prévoyance des rentiers AI est indiqué avec le capital de prévoyance des assurés actifs (en 2017, il figurait dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes).

561 Composition des provisions techniques	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Provision pour sinistres en suspens	0.00	743'000.00
Provision pour fluctuation des risques	7'064'000.00	6'830'000.00
Provision pour contributions de transition	6'185'000.00	5'787'000.00
Total provisions techniques	13'249'000.00	13'360'000.00

Une provision pour sinistres en suspens est constituée pour des paiements en instance suite à l'invalidité d'assurés. L'expert en prévoyance professionnelle recalcule chaque année le montant nécessaire. Comme aucune charge héritée du passé n'était connue à la date du bilan, cette provision a pu être dissoute.

La provision Fonds pour fluctuation des risques est destinée à couvrir une accumulation inattendue de sinistres.

La provision pour contributions de transition s'emploie comme suit: pour tous les assurés actifs en assurance complète au 31.12.2017 et au 01.01.2018 (à partir de 25 ans révolus), une contribution de transition est calculée pour compenser les réductions de prestations de la rente de vieillesse. La contribution de transition n'est octroyée qu'à la date du départ en retraite (normale ou anticipée) et n'est imputée à l'avoir épargne individuel de l'assuré que pour la part de rente de vieillesse perçue.

Une provision pour modification des bases est constituée pour tenir adéquatement compte des répercussions financières de l'augmentation supposée de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques. Comme la fondation est passée le 01.01.2018 aux tables de générations pour ses bases techniques, cette provision a pu être dissoute au 31.12.2017.

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur retraites découlant des taux de conversion appliqués. Avec le passage aux tables de générations à partir du 01.01.2018, cette provision a pu être dissoute.

562 Evolution des provisions techniques	2018	2017
	CHF	CHF
État au début de l'année	13'360'000.00	9'806'199.00
Provision pour modification des bases	0.00	-671'029.00
Provision pour sinistres en suspens	-743'000.00	-880'000.00
Provision pour taux de conversion	0.00	-937'170.00
Provision pour fluctuation des risques	234'000.00	255'000.00
Provision pour contributions de transition	398'000.00	5'787'000.00
Total provisions techniques	13'249'000.00	13'360'000.00

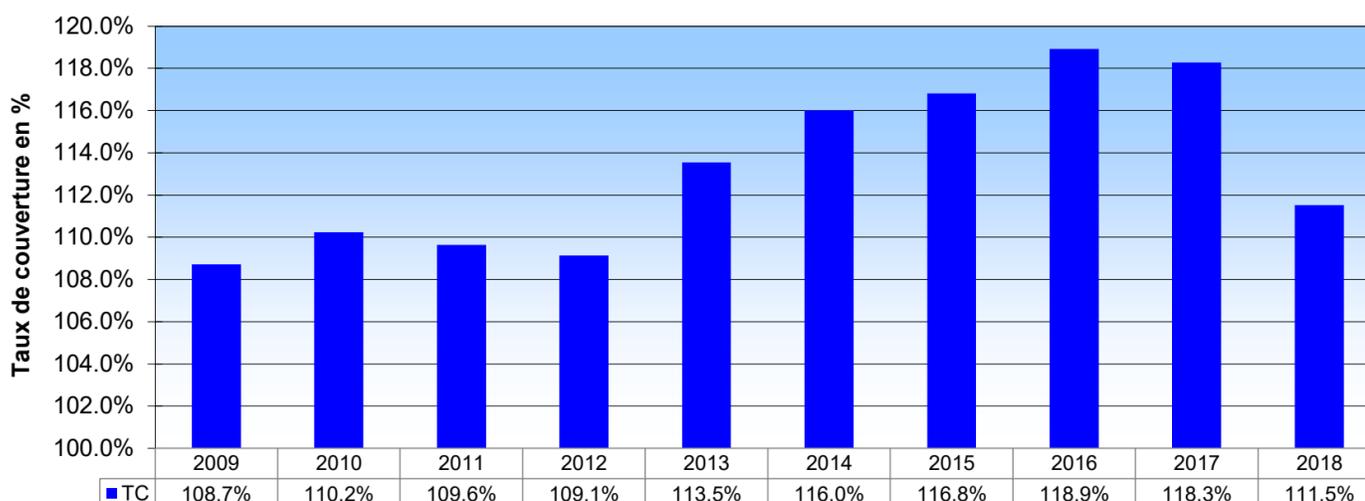
57 Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	326'126'323.80	306'092'158.38
Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	12'185'464.20	3'000'129.22
Dissolution / Constitution de capital de prévoyance rentiers	-1'646'210.00	13'480'235.20
Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	-111'000.00	3'553'801.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	336'554'578.00	326'126'323.80

58 Réserve de contribution employeurs avec renonciation à utilisation

Il n'existe pas de réserve de contribution employeurs avec renonciation à utilisation.

59 Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	336'554'578.00	326'126'323.80
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	336'554'578.00	326'126'323.80
Réserve de fluctuation de valeur	38'792'764.98	59'561'591.81
Fonds libres institutions de prévoyance	23'467.61	26'015.91
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	375'370'810.59	385'713'931.52
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	111.53%	118.27%

Evolution du taux de couverture (TC)



6 Explications relatives aux placements et au résultat net

61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

Comité de placement

Membres du comité de placement

Membre	Fonction	Entreprise
Beat Schmid	Président	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Ueli Stähli	Membre	Bank EKI Genossenschaft
Dr. Hans Ulrich Bacher	Membre	Entris Banking SA

Expert en placement externe

PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich
Dr. Stephan Skaanes

Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Antennes	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Placements possibles: - Commodities - Small Caps - Emerging Market Debt - Actions Emerging Market - High Yield Bonds - Infrastructure - Insurance Linked Securities (ILS)
	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobiliers
Comptes de placement auprès de banques membres		Création selon chiffre 111
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Crédit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP.

La fondation applique le concept core-satellite. La majorité des placements sont placés dans des actions et obligations indexées (Suisse et étranger). Les placements antennes ont pour objectif d'afficher une faible corrélation par rapport au mandat principal indexé et de réaliser un rendement excédentaire par rapport à celui-ci. Le portefeuille est complété par des placements immobiliers ainsi que des comptes de placement auprès des banques membres.

62 Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2018.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles liant la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements antennes prévoient une restitution de toutes les rétrocessions. La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre en février 2019 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement sur les placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2018, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses.

63 Recours aux extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec présentation cohérente du respect des critères de sécurité et de répartition des risques (art. 50, al. 1 à 3 OPP 2)

Conformément à la stratégie de placement décidée par le Conseil de fondation, les placements auprès d'employeurs (banques membres) doivent se situer au sein du taux stratégique de 7.5% (fourchette de 5% à 10%). Dans ce contexte, la détention de liquidités dans le cadre des comptes à caractère commercial (réalisation de versements et prélèvements courants, dépenses, etc.) n'est pas considérée comme une extension au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

Les placements individuels auprès des banques membres représentent chacun moins de 5.0% de la fortune totale, ce qui laisse supposer une vaste diversification des risques. Des informations supplémentaires sont disponibles au chiffre 111.

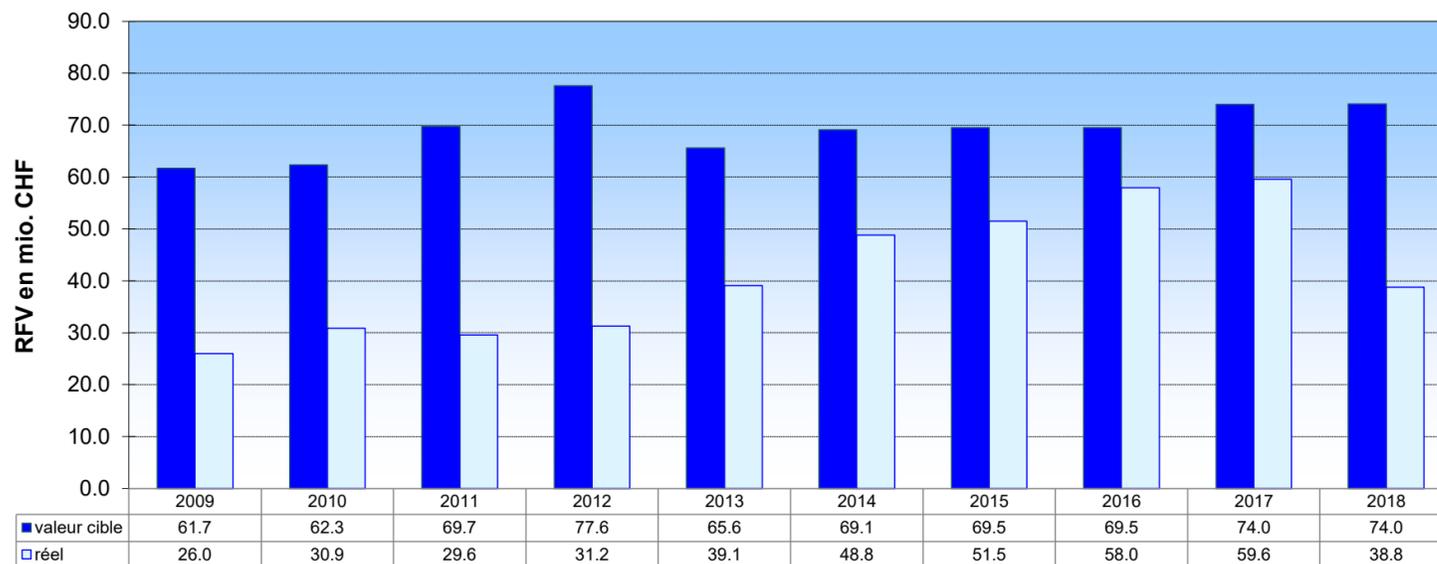
Le Conseil de fondation vérifie régulièrement si la stratégie de placement est en accord avec la capacité de risque de la fondation. L'art. 50 al. 1 à 3 OPP2 est donc respecté. Au cours de l'exercice, la part des placements auprès de banques membres était de 7.7% (exercice précédent: 7.1%).

64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économique-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 22.0% (année précédente: 22.7%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans.

	2018	2017
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	59'561'591.81	57'952'761.03
Dissolution / Constitution imputée sur le compte d'exploitation	-20'768'826.83	1'608'830.78
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	38'792'764.98	59'561'591.81
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	74'042'000.00	74'030'700.00
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-35'249'235.02	-14'469'108.19

Evolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)



65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition 31.12.2018		Composition 31.12.2017		Stratégie 31.03.2017	OPP2 01.01.09	Limite max.
	CHF	Part effective %	TCHF	Part effective %			
Créances et compte de régularisation actif	1'561'490	0.4%	1'137'496	0.3%	---		
Liquidités	11'005'398	2.9%	11'184'262	2.8%	1.0%	100%	0% - 5%
Obligations et fonds d'obligations en CHF	79'893'314	20.7%	100'932'261	25.3%	21.0%	100%	10% - 32%
Obligations et fonds d'oblig. en DE (couverts)	40'808'525	10.6%	31'857'697	8.0%	10.5%		6% - 15%
Fonds d'actions suisses	26'480'029	6.9%	29'641'880	7.4%	7.0%		5% - 9%
Fonds d'actions monde	19'101'539	4.9%	21'176'125	5.3%	5.0%		3% - 7%
Fonds d'actions monde (couverts)	41'883'528	10.8%	46'649'220	11.7%	11.0%	50%	8% - 14%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	11'348'041	2.9%	12'637'743	3.2%	3.0%		1% - 5%
Actions Emerging Markets	11'479'998	3.0%	12'016'186	3.0%	3.0%		1% - 5%
Placements alternatifs	16'139'344	4.2%	6'650'581	1.7%	8.0%	15%	0% - 12%
Fonds immobiliers	96'785'759	25.1%	96'994'075	24.3%	23.0%	30% davon max. 1/3 Ausland	17% - 28%
dont fonds immobiliers étranger	10'566'745	2.7%	10'173'729	2.5%			
Placements auprès des banques membres (non couverts)*	29'561'036	7.7%	28'541'953	7.1%	7.5%	5%	5% - 10%
Total actif	386'048'000	100.0%	399'419'479	100.0%	100.0%		
Total devises étrangères	40'953'615	10.6%	33'192'311	8.3%			
Total devises étrangères avant couverture	151'327'719	39.2%	124'336'971	31.1%			
Couverture	110'374'105	28.6%	91'144'660	22.8%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics AG, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les valeurs de l'année précédente (y c. leur ventilation par catégorie) n'ont pas été modifiées.

66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	0.00	0.00
Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	0.00	0.00

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées.

67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)

	31.12.2018	31.12.2017
CHF	0.00	0.00
Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres	0.00	0.00

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

681 Explication du résultat net des placements	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	451.45	604.55
Revenu d'intérêts comptes de placement banques membres	717'749.95	699'960.00
Intérêts négatifs	-13'681.95	-39'667.17
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités	704'519.45	660'897.38
Revenu de fonds d'obligations CHF (2017: avec DE couverts)	1'230'651.25	2'691'481.25
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF (2017: avec DE couverts)	-1'154'190.65	-1'800'482.25
Revenu TER* fonds d'obligations CHF (2017: avec DE couverts)	1'055.40	33'703.94
Résultat net fonds d'obligations CHF (2017: avec DE couverts)	77'516.00	924'702.94
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'156'133.85	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	-2'370'353.65	n/a
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	1'768.95	n/a
Résultat net fonds d'obligations DE couverts	-1'212'450.85	0.00
Revenu de fonds d'actions suisses	646'189.75	435'614.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	-3'046'873.10	6'037'613.00
Revenu TER fonds d'actions suisses	132.40	0.00
Résultat net fonds d'actions suisses	-2'400'550.95	6'473'227.75
Revenu de fonds d'actions monde (2017: avec DE couverts et SC**)	403'620.35	1'975'912.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde (2017: avec DE couverts et SC)	-1'750'939.25	12'347'043.85
Revenu TER fonds d'actions monde couverts (2017: avec DE couverts et SC)	210.10	23'027.90
Résultat net fonds d'actions monde (2017: avec DE couverts et SC)	-1'347'108.80	14'345'984.50
Revenu fonds d'actions monde couverts	899'651.60	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	-4'975'464.35	n/a
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	460.70	n/a
Résultat net fonds d'actions monde couverts	-4'075'352.05	0.00
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	189'433.05	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	-1'943'833.95	n/a
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	9'997.60	n/a
Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts	-1'744'403.30	0.00
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	224'286.45	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	-1'889'972.65	n/a
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	10'148.30	n/a
Résultat net fonds d'actions Emerging Markets	-1'655'537.90	0.00
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	1'687'713.00	1'624'797.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	-888'918.75	939'231.30
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	441'739.30	506'015.27
Résultat net fonds immobiliers Suisse	1'240'533.55	3'070'043.57
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	284'473.95	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	-247'183.37	n/a
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	88'902.70	n/a
Résultat net fonds immobiliers étranger couverts	126'193.28	0.00
Intérêts et distributions placements alternatifs	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours placements alternatifs	0.00	-74'574.08
Revenu TER placements alternatifs	0.00	39'903.49
Résultat net placements alternatifs	0.00	-34'670.59
Intérêts et distributions High Yield Bonds	300'708.50	n/a
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	-532'191.10	n/a
Revenu TER High Yield Bonds	30'885.00	n/a
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC ***)	628'580.00	n/a
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	-599'704.25	n/a
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	8'809.60	n/a
Intérêts et distributions Commodities hedged	0.00	n/a
Bénéfices / Pertes de cours Commodities hedged	-883'315.12	n/a
Revenu TER Commodities hedged	32'873.40	n/a
Résultat net placements alternatifs	-1'013'353.97	0.00
Intérêts sur prestations de libre passage	-24'671.75	-34'128.40
Intérêts réserve de contribution de l'employeur	0.00	-189'879.53
Intérêts sur fonds libres	0.00	-949.75
Charges d'intérêt	-24'671.75	-224'957.68
Charges de gestion des titres débitées directement	-1'630.05	-23'401.00
Frais de gestion de patrimoine	-284'259.65	-257'497.66
Frais de reporting et de controlling	-30'691.20	-53'428.45
Remboursement d'émoluments perçus sur les placements collectifs	1'392.31	0.00
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-626'983.45	-602'650.60
Charges de gestion des titres	-942'172.04	-936'977.71
Résultat net des placements	-12'266'839.33	24'278'250.16

* TER = total expense ratio (total frais sur encours)

** SC = Small Cap hedged

*** LC = Local Currency

682 État des frais de placement

Frais de gestion de patrimoine y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de patrimoine ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3 OPP 2)

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Total des placements (valeur de marché)	386'047'999.87	399'419'478.53
dont:		
Placements transparents	386'047'999.87	399'419'478.53
Placements non transparents		
Total placements non transparents	0.00	0.00

Comme les années précédentes, il n'existe pas de placement au coût non transparent à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2018.

Taux de transparence des frais	100.00%	100.00%
Frais de gestion de patrimoine	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Frais de gestion de patrimoine imputés directement	315'188.59	334'327.11
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	626'983.45	602'650.60
Total des frais de gestion de patrimoine indiqués dans le compte d'exploitation	942'172.04	936'977.71
en % de placements transparents au niveau des coûts	0.24%	0.23%

683 Performance de la fortune totale

	2018	2017
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	399'419'478.53	376'403'382.67
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	386'047'999.87	399'419'478.53
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	392'733'739.20	387'911'430.60
Résultat net des placements	-12'266'839.33	24'278'250.16
Performance de la fortune totale	-3.12%	6.26%

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

Résultats nets et performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2018	Indice de réf. 2018
Fonds d'obligations CHF	0.06%	0.07%
Fonds d'obligations DE (couverts)	-2.92%	-1.48%
Fonds d'actions Suisse	-8.55%	-8.57%
Fonds d'actions monde	-7.36%	-7.64%
Fonds d'actions monde (couverts)	-9.69%	-9.97%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	-14.54%	-14.69%
Fonds d'actions Emerging Markets	-13.65%	-13.59%
Fonds immobiliers Suisse	0.80%	2.26%
Placements alternatifs	-4.80%	-3.41%
High Yield Bonds	-3.13%	-2.80%
Obligations Emerging Markets LC	-5.83%	-5.12%
Commodities hedged	-13.73%	-14.03%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	-5.13%	-5.32%
Performance des placements financiers	-3.16%	-2.59%

69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contribution de l'employeur

Depuis le 01.07.2006, et notamment depuis l'avenant d'août 2008, un accord avec l'ensemble des banque régit les conditions qui règlemente les conditions relatives au compte de placement. Cet accord règle les points clés suivants:

Montant du solde	15% des prestations de prévoyance
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt LPP + supplément de 1.00% à 1.50%
Préavis de résiliation	12 mois
Fixation du taux d'intérêt	en novembre chaque année pour l'année suivante

La rémunération des comptes de placement est fixée chaque année par le Conseil de fondation et s'élève à 2.50%, comme déjà l'exercice précédent. Des informations plus détaillées sur chacun des employeurs affiliés sont disponibles au chiffre 111. Concernant les CHF 29.561 millions (7.7% de la fortune), il s'agit intégralement de placements auprès de l'employeur. Quant aux liquidités restantes à hauteur de CHF 8.284 millions (2.1% de la fortune), il s'agit d'un compte courant, qui sert à rembourser des factures et créances de destinataires en suspens; le caractère commercial existe bien.

691 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
État réserve de cotisations employeur au 01.01	7'558'316.17	7'850'401.49
Affectation	2'630'000.00	225'000.00
Utilisation réserve de cotisations employeur (assurés actifs et cotisations)	-375'139.30	-706'964.85
Rémunération 0.00% (exercice précédent 2.50%)	0.00	189'879.53
Total réserve de cotisations employeur	9'813'176.87	7'558'316.17

692 Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur (RCE) et fonds libres	31.12.2018	31.12.2017
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	335'139.30	619'145.35
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	29'392.80
Utilisation RCE en faveur des versements ultérieurs employeurs	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur des versements ultérieurs salariés	0.00	18'146.70
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	40'000.00	40'280.00
Total utilisation réserve de cotisation employeurs	375'139.30	706'964.85
Utilisation fonds libres en faveur des salariés	23'632.00	33'536.70
Total utilisation fonds libres	23'632.00	33'536.70
Total utilisation réserve de cotisation employeurs et fonds libres	398'771.30	740'501.55

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Créances	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	967'276.85	654'551.50
Comptes courants employeurs	121'726.25	350'359.20
Autres débiteurs	446'703.00	132'585.15
Total créances	1'535'706.10	1'137'495.85
72 Compte de régularisation actif	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Remboursement d'émoluments par Credit Suisse	25'783.70	0.00
Total compte de régularisation actif	25'783.70	0.00
73 Compte de régularisation passif	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	11'482.96	25'000.00
Régularisation autorités de surveillance	8'803.00	7'000.00
Régularisation commission de gestion titres	46'864.00	48'753.00
Régularisation frais administratifs	2'000.00	0.00
Total compte de régularisation passif	69'149.96	80'753.00

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABSPF) a pris connaissance des comptes annuels 2017 le 22.02.2019.

9 Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

92 Renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

93 Liquidation partielle

Une institution de prévoyance a quitté Prévoyance FinTec au 31.12.2018.

Suite à la résiliation du contrat d'affiliation et au départ de sept collaborateurs au 31.12.2018 (avoir de libre passage de CHF 3.5 mio.), les conditions d'une liquidation partielle sont remplies.

La date de clôture du bilan est définie au 31.12.2018.

Il n'y a pas de fonds libres.

Selon l'art. 2.3.3 du règlement de liquidation partielle, si le collectif sortant est à l'origine de la liquidation partielle, les réserves de fluctuation de valeur ne sont pas distribuées.

94 Prêts sur polices

Il n'existe pas de prêts sur polices.

95 Comptes séparés

Il n'existe pas de comptes séparés.

96 Mise en gage d'actifs

Les actifs sont libres de gage.

97 Responsabilité solidaire et cautions

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

98 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

99 Transactions particulières au cours de l'exercice 2018

Il n'existe aucune transaction particulière devant être retenue.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'existe aucun élément majeur devant être retenu.

11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés**111 Comptes de placement auprès de banque membres**

Institutions de prévoyance	Part dans la fortune totale	31.12.2018	31.12.2017
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	0.3%	1'176'930.25	1'148'224.65
Bank EEK AG, Bern	0.6%	2'144'413.70	2'096'448.25
BBO Bank Brienz Oberhasli AG, Brienz	0.3%	1'000'638.55	984'559.85
Bernerland Bank AG, Sumiswald	0.7%	2'770'644.12	2'726'341.07
Clientis Caisse d'Epargne CEC, Courtelary	0.3%	1'112'608.45	1'094'817.65
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	0.9%	3'364'945.85	2'788'433.55
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	0.4%	1'725'120.85	1'697'535.90
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	0.4%	1'381'222.05	1'359'137.75
Bank SLM AG, Münsingen	0.7%	2'721'775.40	2'678'253.75
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	0.4%	1'458'741.25	1'435'415.75
Ersparniskasse Rüeggisberg, Rüeggisberg	0.2%	780'170.50	767'643.60
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	0.3%	1'007'965.40	991'847.85
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	0.1%	364'110.45	358'288.25
Entris Banking AG + Tochtergesellschaft, Bern	2.2%	8'551'749.04	8'415'005.19
Total comptes de placement auprès de banques membres	7.7%	29'561'035.86	28'541'953.05

112 Informations détaillées sur la réserve de cotisations de l'employeur

Employeurs	31.12.2018	31.12.2017
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	331'238.00	331'238.00
Aunexis AG, Bern	259.84	259.84
Bernerland Bank, Sumiswald	1'500'000.00	0.00
Clientis AG, Bern	1'470'637.44	620'637.44
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'239'686.79	1'332'519.79
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	636'017.86	636'017.86
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	272'543.72	217'543.72
Bank SLM AG, Münsingen	84'762.24	108'962.24
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	433'826.03	473'826.03
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	15'592.27	33'698.57
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	154'762.60	129'762.60
Schweizerischer Bankenombudsmann, Zürich	547'681.95	547'681.95
Entris Banking AG + Tochtergesellschaft, Bern	3'126'168.13	3'126'168.13
	9'813'176.87	7'558'316.17

